

Nature de l'acte : 5.4

N° 2026 04 525

Mis en ligne le 12.05.2026

Transmis le 12.05.2026

ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N° 2026 04 436 DU 8 AVRIL 2026 DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À MME DOMINIQUE PISANO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE AU CHÂTEAU FORT-MUSÉE PYRÉNÉEN, PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHIVES

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu les articles L.2122-18 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 21 mars 2026 relative à l'installation du Conseil municipal,
Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire,
Vu la délibération n°3 du Conseil municipal du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire fixée à 9,
Vu la délibération n°4 du Conseil municipal du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,
Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 27 mars 2026 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire,
Vu la délibération n°17 du Conseil municipal du 27 mars 2026 relative aux indemnités de fonction des élus,
Vu la délibération n°18 du Conseil municipal du 27 mars 2026 relative à la majoration des indemnités de fonction des élus,
Vu l'arrêté n°2026_04_436 du 8 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Dominique PISANO, conseillère municipale déléguée au Château fort-Musée pyrénéen,

Considérant que Mme Dominique PISANO est conseillère municipale déléguée au Château fort-Musée pyrénéen auprès de Mme Dominique ARRAMOND, 4ème Maire-Adjointe,

Considérant qu'afin d'assurer une bonne administration des affaires communales, il y a lieu de procéder à une délégation de fonctions et de signature du Maire au bénéfice de Mme Dominique PISANO, conseillère municipale déléguée,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les actes pouvant être signés par Mme Dominique PISANO au titre de sa délégation,

ARRETE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2026_04_436 du 8 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Dominique PISANO, conseillère municipale déléguée au Château fort-Musée pyrénéen, patrimoine culturel et archives.

ARTICLE 2 -

Délégation permanente de fonctions et de signature est donnée à Mme Dominique PISANO, sous la surveillance de Monsieur le Maire, pour les dossiers en lien avec le Château fort-Musée pyrénéen, patrimoine culturel et archives notamment :

- courriers divers,
- conventions de mise à disposition de locaux, conventions de partenariat, contrats de cession de droits de représentation, contrats d'animation et de prestation,
- décisions relatives aux tarifs des produits de la boutique du Château fort-Musée pyrénéen,
- bons de commande d'un montant supérieur à 10 000 € HT et engagements de dépenses afférents à ces questions, dans le respect des crédits votés par le Conseil municipal.

ARTICLE 3 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

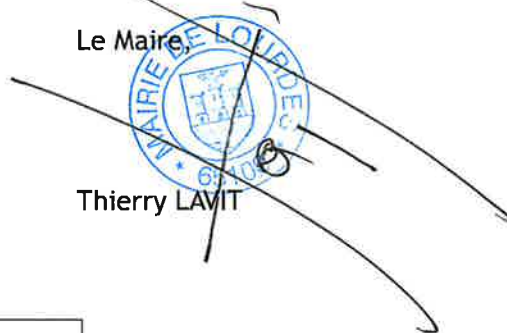
ARTICLE 4 -


Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, adressé à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées, et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lourdes, le 21 avril 2026

Le Maire,

Thierry LAVIT



Notifié le <u>1 mai 2026</u>
<input type="checkbox"/> Par courrier recommandé envoyé le
<input checked="" type="checkbox"/> Par remise en main propre
<input type="checkbox"/> Par mail envoyé le
Je soussigné(e) <u>Dominique PISANO</u>
Signature : 
Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de PAU Cours Lyautey - 64000 PAU
dans un délai de deux mois.